



## Ordonnance penale suite exces devitess

Par **BEAUMONT JOCELYN**, le **23/04/2018** à **14:16**

Bonjour Maître,

Je viens de recevoir une ordonnance pénale concernant un PV du 09/08/2017 pour excès de vitesse inférieur à 20km/heure.

Le PV contesté et payé a l'époque ne me concerné pas. Aujourd'hui il m'est demandé de payer une amende de 646€.

Puis je contester l'ordonnance en précisant que je n'étais pas le conducteur ce jour là, en demandant en complément de mon dossier la photo qui a été prise par le radar. Serais je obligé de dénoncer le conducteur?

Merci par avance pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **24/04/2018** à **07:42**

[citation]Le PV contesté et payé a l'époque ne me concerné pas.[/citation]

Bonjour,

Pouvez-vous préciser ?

Vous dites que l'amende a déjà été payée ?